

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FONCIA PIERRE RENDEMENT

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 116 898 400 euros au 31 décembre 2014.
Siège social : 13, Avenue Lebrun à Antony (92188).
378 557 425 R.C.S. Nanterre.

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte.

Les associés de la S.C.P.I FONCIA PIERRE RENDEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le Jeudi 18 Juin 2015 à 11 h 00 qui se tiendra Salle Péguy au 4, rue du Havre à Paris (75009), à l'effet de délibérer, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

Résolutions à caractère Ordinaire :

1. Approbation des Comptes et Quitus,
2. Approbation de l'affectation du résultat 2014,
3. Approbation des conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier,
4. Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la société,
5. Commercialisateurs,
6. Cession d'actif,
7. Recours à l'emprunt,
8. Frais de déplacement,
9. Rémunération du Conseil de Surveillance,
10. Prise en charge par la SCPI d'une Police d'Assurance couvrant la Responsabilité Civile des Membres du Conseil de Surveillance,
11. Election des membres du Conseil de Surveillance,
12. Pouvoirs.

Résolutions à caractère Extraordinaire :

13. Modification du capital statutaire maximum,
14. Autorisation d'augmentation du capital,
15. Pouvoirs.

Projet de résolutions.

Résolutions proposées à l'assemblée générale mixte.

Résolutions à caractère ordinaire :

Première résolution (*Approbation des Comptes et Quitus*). — L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve les dits rapports, ainsi que les comptes annuels et ses annexes, tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus à la société de gestion.

Deuxième résolution (*Approbation de l'affectation du résultat 2014*). — L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 12 908 726,49 € de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2014	12 908 726,49 €
Report à nouveau	2 323 307,93 €
Résultat disponible	15 232 034,42 €
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	12 899 698,56 €
Report à nouveau après affectation	2 332 335,86 €

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le dividende par part portant jouissance sur l'année entière à 46,80 euros en 2014.

Troisième résolution (*Approbation des conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier*). — L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution (*Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la société*). — L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la société telles qu'elles sont présentées :

	De la société en euros	Par Part en euros
Valeur Comptable	190 818 113,80 €	652,93 €
Valeur de réalisation	217 941 510,16 €	745,75 €
Valeur de reconstitution	252 558 924,09 €	864,20 €

Cinquième résolution (*Commercialisateurs*). — L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la société de gestion à mandater des commercialisateurs extérieurs aux conditions habituelles du marché pour favoriser les relocations des lots vacants.

Sixième résolution (*Cession d'actif*). — L'Assemblée Générale Ordinaire est informée et prend acte qu'aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice 2014.

Septième résolution (*Recours à l'emprunt*). — Dans le cas où une opportunité d'acquisition se présenterait, qui serait à conclure rapidement, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la gérance après consultation du Conseil de Surveillance, à contracter des emprunts, dans une limite globale de 20 millions d'euros et ce, conformément à l'article L.214-101 du Code Monétaire et Financier.

Corrélativement et dans la même limite, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Société de gestion à donner toutes garanties liées au patrimoine de la SCPI : garantie hypothécaire ou hypothèque formalisée.

Huitième Résolution (*Frais de déplacement*). — La présente Assemblée Générale autorise la société de gestion à rembourser sur justificatifs, les frais de déplacements engagés par les membres du Conseil de Surveillance exerçant leur mandat en dehors de leur activité professionnelle pour assister aux réunions du Conseil de Surveillance et ce, dans la limite de 600 euros par personne et par réunion et ce, jusqu'à nouvelle décision.

Neuvième résolution (*Rémunération du Conseil de Surveillance*). — Conformément à l'article 22-4 des statuts, les membres du Conseil de Surveillance, exerçant leur mandat en dehors de toute activité professionnelle se voient allouer, à titre de jetons de présence, une somme globale de 15 000 euros qui sera répartie entre les membres présents du Conseil de Surveillance.

Dixième résolution (*Prise en charge par la SCPI d'une Police d'Assurance couvrant la Responsabilité Civile des Membres du Conseil de Surveillance*). — Conformément à la 10ème résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014, la présente Assemblée Générale renouvelle pour l'année 2016 la police d'assurance couvrant la responsabilité civile des membres du conseil de surveillance de Foncia Pierre Rendement dans l'exercice de leur mandat es qualité, dont la prime 2015 d'un montant de 1 575 euros HT pour l'ensemble du conseil de surveillance, soit un montant de 0,005 euros par part, sera prise en charge par la SCPI.

Onzième résolution (*Election des membres du Conseil de Surveillance*). — Les mandats des membres qui composent le Conseil de Surveillance venant à échéance, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que seront élus au Conseil de Surveillance, les associés candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix à la majorité des associés présentes ou votants par correspondance (étant rappelé que le conseil de surveillance est composé de sept associés au moins et de douze au plus).

Conformément aux dispositions statutaires et légales de la SCPI seront néanmoins élus un ou plusieurs candidats n'ayant pas obtenu la majorité dans la mesure où ceci est nécessaire pour compléter au minimum de sept l'effectif du Conseil de Surveillance.

Pour toute résolution portant sur l'élection d'un associé en qualité de membre du Conseil de Surveillance les voix prises en compte sont celles des votes par correspondance et des présents, conformément à l'article 422-201 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les membres ainsi désignés le seront pour une durée de trois ans. Leur fonction prendra fin à l'issu de l'Assemblée Générale appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Liste des associés ayant fait acte de candidature au conseil de surveillance. Attention le Conseil de Surveillance est composé de sept membres au moins et de douze au plus. En conséquence, vous ne devez voter que pour 12 membres sur les 28 membres qui vous sont proposés. Tout vote positif portant sur plus de douze candidats sera considéré comme nul.

Monsieur Pierre ALZON domicilié 22, rue Johnson à MAISONS-LAFFITTE (78600), né le 26 novembre 1963, titulaire de 614 parts et 265 parts en usufruit, Dirigeant de société, Président du Conseil de Surveillance sortant.

Monsieur Bertrand DE GELOES domicilié 4, Allée Prad Bihan – BP 150 à VANNES (56004), né le 6 novembre 1947, titulaire de 277 parts sociales, Chef d'entreprise, Secrétaire du Conseil de Surveillance sortant.

Monsieur Antoine BATTISTELLI domicilié 14, boulevard Jean Mermoz à NEUILLY SUR SEINE (92200), né le 14 mai 1953, titulaire de 90 parts sociales, Délégué général de la Fondation des mines, membre du Conseil de Surveillance sortant.

Monsieur Olivier BLICQ domicilié 26, rue Rabelais à LILLE (59000), né le 12 novembre 1957, titulaire de 79 parts sociales, Inspecteur du travail, membre du Conseil de Surveillance sortant.

Monsieur Régis GALPIN domicilié 24, rue Beauregard à MILLY LA FORET (91490), né le 23 avril 1951, titulaire de 72 parts et 390 parts en usufruit, Retraité agriculteur, membre du Conseil de Surveillance sortant.

Monsieur Jean PARROT domicilié La Covillonnerie à LA BUSSIÈRE (45230), né le 11 mai 1943, titulaire de 200 parts sociales, Pharmacien retraité, membre du Conseil de Surveillance sortant.

Monsieur Michel ROLAND domicilié 27, rue Cassette à PARIS (75006), né le 1^{er} janvier 1944, titulaire de 656 parts sociales, Avocat, membre du Conseil de Surveillance sortant.

La société GENERALI VIE représentée par Monsieur Philippe BRION domiciliée 11, boulevard Haussmann à PARIS (75311), titulaire de 7.682 parts sociales, membre du Conseil de Surveillance sortant.

La société MMA VIE SA représentée par Madame Chantal BOURREAU domicilié 33-49, bld Marie et Alexandre Oyon à LE MANS (72003), titulaire de 18.492 parts sociales, membre du Conseil de Surveillance sortant.

La SC LA PERRIERE représentée par Monsieur Joël MAITRE domicilié 5, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à LE CHESNAY (78150), titulaire de 188 parts sociales, membre du Conseil de Surveillance sortant.

La SC SOPARGI représentée par Monsieur Dominique CHUPIN domicilié Cité Mondiale / 23, parvis des Chartrons à BORDEAUX (33074), titulaire de 417 parts sociales, membre du Conseil de Surveillance sortant.

Monsieur Christian ARNOUITS domicilié 34, rue de Clermont à ARNOUVILLE (95400), titulaire de 9 parts et 140 parts en usufruit, né le 9 mai 1953, Retraité cadre administratif, nouvelle candidature.

Monsieur Georges BADER domicilié 65, rue Michel Ange à PARIS (75016), titulaire de 12 parts, né le 24 octobre 1954, Médecin Généraliste, nouvelle candidature.

Monsieur Yves DEJEAN domicilié 19, rue d'Ayous à SERRES CASTET (64121), né le 27 août 1954, titulaire de 25 parts sociales, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, nouvelle candidature.

Monsieur Roland FRENE domicilié 23, rue Sant Maurice à CHEVRY (01170), né le 23 janvier 1960, titulaire de 17 parts sociales, Responsable Métiers Intermarché, nouvelle candidature.

Monsieur Guillaume JAN domicilié 27, rue Cortambert à PARIS (75116), titulaire de 56 parts, né le 4 mars 1980, Banquier Conseil M&A, nouvelle candidature.

Monsieur Christophe JONIAUX domicilié 7, avenue Henri Bertrand à SAINT LOUBES (33450), titulaire de 14 parts, né le 10 novembre 1977, Responsable de service, nouvelle candidature.

Madame Marielle LEDUC domiciliée 68, rue Rouget de l'Isle à CALAIS (62100), titulaire de 10 parts, née le 28 avril 1972, nouvelle candidature.

Monsieur Patrick LORAND domicilié 3, Boulevard Thierry Sabine à LE TOUQUET (62520), né le 26 avril 1953, titulaire de 100 parts sociales, Directeur de Lorand Conseil, nouvelle candidature.

Monsieur Jean-Pierre MOLIERE domicilié 19 bis, avenue d'Aligre à LE PECQ (78230), titulaire de 119 parts, né le 18 janvier 1965, Directeur d'opérations, (Amundi Immobilier), nouvelle candidature.

Monsieur André PERON domicilié 1, Milin Névez à PLOUEDERN (29800), titulaire de 5 parts, né le 20 avril 1953, Directeur administratif et financier dans l'agroalimentaire, nouvelle candidature.

Monsieur Fabien SIMONETTI domicilié 7, rue Maurice Moissonnier à VAULX EN VELIN (69120), titulaire de 55 parts, né le 21 septembre 1979, Directeur des systèmes d'informations, nouvelle candidature.

Monsieur François TESTARD domicilié 6, la Mettrie Labbé à PLEURTUIT (35730), titulaire de 5 parts, né le 23 août 1949, Retraité, nouvelle candidature.

La SC ADM LAB représentée par Monsieur Michel BARTHEL domicilié 54, cours Léopold à NANCY (54000), titulaire de 170 parts sociales, nouvelle candidature.

L'Association des Porteurs de Parts de Société Civile de Placement Immobilier représentée par Monsieur Charles COULON domicilié BP 70040 à FOSSES (95742), titulaire de 6 parts sociales, nouvelle candidature.

La Sarl CSIM représentée par Madame Dany Pontabry domiciliée 28, boulevard Tripet à CANNES (06400), titulaire 320 parts et 280 parts en nu-propriété, nouvelle candidature.

La SCI FRUCTIDOR représentée par Monsieur Patrick FEGER domicilié 14 bis, rue Aristide Briand à EPINAL (88000), titulaire de 113 parts sociales, nouvelle candidature.

la SCIMANDDCIE représentée par Hughes MISSONNIER domicilié 5, villa Mozart à PARIS (75016), titulaire de 142 parts sociales, nouvelle candidature.

Douzième résolution (Pouvoirs). — L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

Résolutions à caractère extraordinaire :

Treizième résolution (Modification de capital statuaire maximum). — L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de porter le capital social statuaire maximum de 200 000 000 euros à 500 000 000 euros soit 1 250 000 parts de 400 euros. L'article 7-1 premier alinéa des statuts est modifié en conséquence.

Quatorzième résolution (*Autorisation d'augmentation du capital*). — L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital d'un montant total de 40 000 000 d'euros qui portera le capital nominal de 143 754 400 euros à 183 754 400 euros, par la création de 100 000 parts nouvelles au nominal de 400 euros plus une prime d'émission, soit un prix de souscription compris dans la valeur de reconstitution plus ou moins 10 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs à la Société de Gestion pour décider de la date d'ouverture et de clôture de la ou des augmentations de capital. Les conditions seront précisées dans la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Quinzième résolution (*Pouvoirs*). — L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

A défaut de quorum à cette Assemblée, les associés seront réunis sur deuxième convocation le 30 juin 2015 à 11 h 00, au même endroit, sur le même ordre du jour.

1502524